

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 77-2015

AU CONSEIL COMMUNAL

**Agrandissement du parc du Chêne et
aménagements routiers**

Date proposée pour la séance de la Commission :

Lundi 14 septembre 2015, à 18 h.30

Au Centre technique communal

24 août 2015

P R E A V I S No 77-2015

Agrandissement du parc du Chêne et aménagements routiers

Renens, le 24 août 2015/AP/mb

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le réaménagement et l'agrandissement du parc du Chêne ainsi que les aménagements routiers aux abords du parc.

1. Introduction

Le présent préavis s'inscrit dans la dynamique de la Municipalité de réhabiliter un parc public par année.

Après avoir réaménagé deux grands parcs au nord de la Ville, le parc Paudex en 2013 et le parc Carl Sauter en 2014, l'accent sera porté sur l'amélioration des espaces publics végétalisés au sud de la Ville. La première étude sera effectuée sur le parc du Chêne (nouvellement nommé) situé à l'angle du chemin éponyme et du chemin des Côtes.

L'élément déclencheur de cette réflexion sur l'aménagement paysager fut l'interpellation citoyenne relayée au Conseil communal demandant l'amélioration de la sécurité aux abords du parc existant et du tronçon du chemin du Chêne entre l'avenue de Longemalle et le chemin des Côtes. Cette demande avait pour but de supprimer le transit rejoignant l'autoroute et ainsi sécuriser la place de jeux du parc.

Afin de répondre à cette demande, deux variantes ont été élaborées; la première étant de travailler exclusivement sur la modération du trafic avec un projet routier, et la seconde consistant à un agrandissement du parc existant en incorporant un réaménagement routier sécurisant le déplacement modal. C'est la seconde version qui est présentée dans le présent préavis.

Une séance publique a eu lieu au Centre Technique Communal le 21 avril 2015 afin de répondre aux attentes de la population et des utilisateurs du parc.

Malgré une maigre assistance, quelques pistes ont pu être évoquées et mises en discussion. Ainsi, l'avant-projet a pu être présenté à la Commission de l'Urbanisme et Travaux interservices le 27 mai 2015 pour affiner le projet avec tous les acteurs concernés.

A l'issue de ces diverses consultations, la Municipalité est heureuse de pouvoir proposer une amélioration et un agrandissement du parc.

Table des matières

1. Introduction	1
2. Agrandissement du parc existant	2
3. Aménagements routiers	3
4. Concept d'aménagement.....	3
5. Entretien et incidence sur le personnel	3
6. Mise à l'enquête publique	3
7. Coût des travaux	4
8. Incidences financières.....	4
8.1 Dépenses thématiques.....	4
8.2 Investissement.....	4
8.3 Plan des investissements.....	5
8.4 Coût du capital.....	5
8.5 Coût de fonctionnement.....	5
9. Conclusions.....	5

2. Agrandissement du parc existant

A ce jour, le parc a une superficie de 752 m². Le projet de réaménagement comprend un agrandissement de la surface sur 3 côtés du parc, à savoir:

côté nord : une surface herbagée de 221 m² directement en limite du parc et la propriété de l'immeuble attenant à l'avenue de Longemalle N° 8. Une demande d'usage public à long terme, en échange de l'entretien de cette zone par la Commune de Renens, a été envoyée à la gérance en charge de l'immeuble. Cette proposition a été acceptée par le propriétaire;

côté ouest : la route reliant l'avenue de Longemalle au chemin des Côtes sera supprimée, seul un accès piétons et vélos sera conservé sur une largeur de 2 m. La surface récupérée de 235 m² sera largement arborisée, comme décrit dans le chapitre "Concept d'aménagement" à la page N° 3 du présent préavis. La suppression du tronçon de 50 m sera mise à l'enquête publique;

au sud : à ce jour, vingt-et-une places de parc bordent le parc longitudinalement. Afin d'agrandir le parc, d'une part, et de rétrécir le chemin du Chêne, d'autre part, le muret sera démonté et les places seront réorganisées en intégrant un cheminement piéton sur le chemin des Côtes. Après les travaux, seize places de parc seront ainsi conservées.

Ces différents aménagements permettent une plus-value de 601 m² de verdure supplémentaire, le parc passant de 752 m² actuellement à 1'353 m² dans le futur projet.

3. Aménagements routiers

Les aménagements routiers prévus aux abords du parc sont:

- la création d'un ralentisseur au droit du futur chemin reliant l'avenue de Longemalle au chemin des Côtes, afin de permettre une traversée sécurisée et visible;
- la création d'une bande piétonne sous la forme d'une ligne jaune, sur l'entier du chemin des Côtes afin de faciliter le transit piéton est-ouest, en toute sécurité;
- la réorganisation des places de stationnement afin de rétrécir localement la chaussée (zone 30) et baisser la vitesse aux abords du parc ainsi que sur le chemin des Côtes.

4. Concept d'aménagement

Afin de définir un concept d'aménagement, un cahier des charges a été établi réunissant les demandes de tous les acteurs concernés, soit les services communaux, les habitants du quartier, les utilisateurs ainsi que les jardiniers en charge de l'entretien du futur parc.

En premier lieu, il en ressort la sécurisation de la place de jeux par des aménagements routiers. Un éclairage idoine doit être installé le long du chemin d'accès, les jeux existants doivent être rénovés, de nouveaux éléments vont être installés et le mobilier urbain doit être renouvelé avec l'installation d'une fontaine à boire.

A l'exception d'un vieux tilleul et des haies de lauriers, plantes invasives à éradiquer, le reste de la végétation est maintenue. Une quinzaine de nouveaux arbres tiges supplémentaires seront plantés à l'ouest du parc, une variété de chêne a été retenue.

La création d'un parking à vélos ainsi que la modification du talus au nord du parc complèteront le projet de réaménagement.

5. Entretien et incidence sur le personnel

Les 600 m² supplémentaires vont augmenter les travaux d'entretien du parc. Cependant, son aménagement a également été conçu de façon à optimiser les surfaces avec un gravillon stabilisé sous des arbres qui seront correctement dimensionnés évitant ainsi des tailles hivernales chronophages. Le talus nouvellement aménagé facilitera la tâche des jardiniers communaux et les nouveaux équipements dans un premier temps ne donneront pas d'entretien supplémentaire. Une centaine d'heures annuelles était nécessaire à son entretien avant sa réfection complète. Il faudra compter environ 150 heures ces prochaines saisons. Ces 50 heures supplémentaires seront absorbées par le personnel actuel et intégrées dans le programme annuel d'entretien des parcs et promenades.

6. Mise à l'enquête publique

Le projet induira deux mises à l'enquête qui seront publiées simultanément. La première concerne l'agrandissement et le réaménagement du parc et comprend les éléments suivants: la désaffectation d'une partie du DP 1097 et 1124 pour l'attribuer à la parcelle communale 1388, le rétrécissement de la chaussée du chemin du Chêne et la création d'un chemin

piétonnier, la création d'une servitude d'usage public sur les parcelles 1388 et 1389, l'aménagement d'installations de jeux et la construction d'un mur de soutènement au nord de la parcelle 1388.

La deuxième enquête concerne des aménagements routiers sur le chemin des Côtes, soit le rétrécissement de la chaussée, la mise en place de ralentisseurs et la réorganisation des places de stationnement.

7. Coût des travaux

Plusieurs soumissions et devis pour les fournitures ont été demandés afin de pouvoir déterminer le plus précisément possible le budget d'aménagement du parc. Une partie des travaux sera également effectuée par le personnel de la section Espaces verts et de ses apprentis, ce genre de travail étant particulièrement formateur.

Après étude des offres reçues, le montant total des travaux se décompose de la manière suivante:

Arborisation	CHF	25'000.00
Eclairage	CHF	10'000.00
Place de jeux mobiliers urbains	CHF	95'000.00
Fermeture chemin du Chêne	CHF	31'000.00
Aménagements routiers	CHF	<u>36'000.00</u>
Total HT	CHF	197'000.00
TVA 8%	CHF	<u>15'760.00</u>
Total	CHF	212'760.00
Divers et imprévus env. 3,5 % TTC	CHF	<u>7'240.00</u>
Total TTC	CHF	<u>220'000.00</u>

8. Incidences financières

8.1 Dépenses thématiques

Les communes ont la possibilité de récupérer par le biais de la péréquation directe une partie des montants engagés pour tout ce qui concerne le périmètre des routes et des transports. Le montant récupéré équivaut à 72.14 % (décompte final 2013) des dépenses thématiques qui dépassent 8 points d'impôts communaux. La somme à disposition des communes est plafonnée à 4 points d'impôts cantonal, soit environ CHF 120 millions de francs.

Une partie des coûts de l'aménagement routier pourra être demandée dans le cadre de la péréquation directe "Dépenses thématiques".

8.2 Investissement

L'investissement nécessaire pour l'agrandissement du parc du Chêne et aménagements routiers, tel que décrit au chapitre 7 se monte à CHF 220'000.- TTC.

8.3 Plan des investissements

Le montant relatif à l'aménagement du Parc du Chêne figure au plan des investissements 2014 – 2018 (2019-2023) adopté par la Municipalité le 17 octobre 2014 comme suit:

Section 3620 Espaces verts – Parc de Longemalle – agrandissement et réfection: CHF 100'000.- (en 2015) compte N° 3620.5060.514, avec à ce jour le numéro définitif attribué, soit le compte N° 3620.5060.347. L'intitulé du préavis a été changé par la Municipalité dans sa séance du 27 mars 2015. En effet ce parc ne touchant pas l'avenue de Longemalle, la terminologie "Parc du Chêne" a été retenue. Le montant de CHF de 100'000.- inscrit au plan d'investissement 2014 – 2018 (2019-2023) tenait compte de la réfection du parc dans sa surface actuelle, et non de son agrandissement tel que proposé dans le présent préavis.

8.4 Coût du capital

Le coût du capital (amortissement et intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de CHF 25'300.- pendant 10 ans. Ce coût se détaille de la manière suivante: des amortissements pour CHF 22'000.- (CHF 220'000.- divisés par 10 ans) et des intérêts pour CHF 3'300.- (CHF 220'000.- divisés par 2 et multipliés par un taux de 3%).

8.5 Coût de fonctionnement

Mis à part le coût du capital, l'aménagement et l'agrandissement du parc n'entraîne pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

9. Conclusions

D'une petite parcelle à l'aménagement minimal, ce projet de réaménagement offre à la population du quartier un véritable lieu de détente.

Cette portion de la Ville n'étant pas spécialement pourvue en espaces publics, l'agrandissement de quelques centaines de mètres carrés de ce parc offrira un écrin de verdure où il sera agréable de venir se détendre à l'ombre de nouveaux arbres ou encore laisser s'ébattre les enfants dans un contexte sécurisé.

La Municipalité est ainsi particulièrement satisfaite de pouvoir proposer cet aménagement qui s'inscrit dans la continuité de la mise à disposition de la population d'espaces verts de qualité. Cet aménagement fait partie de son programme de législation.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 77-2015 de la Municipalité du 24 août 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 220'000.- TTC pour l'agrandissement du parc du Chêne et aménagements routiers.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil Communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3620.5060.347 "Aménagement du parc du Chêne et aménagements routiers".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 21 août 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON

Annexe: Plan d'aménagement

Membres de la Municipalité concernés: M. Jean-Marc Dupuis
Mme Tinetta Maystre



Renens
CARREFOUR D'IDÉES

Parc du Chêne

-  Arbres nouveaux (16)
-  Arbres conservés (4)
-  Arbres abattus (4)
-  Eclairage
-  Banc
-  Parking vélos
-  Fontaine à boire

Plan: Echelle 1/350

Date: 19 août 2015

Dessinateur: Cédric Pelletier

